

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

Date de convocation : 10 juillet 2020

Date d'affichage : 10 juillet 2020

Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 14 votants : 19

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni **en raison de la crise sanitaire, à la salle des fêtes en séance publique limitée à 20 personnes afin de respecter la distanciation sociale**, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Georgette BRAZIER, Véronique BUCHET, Didier CABARET, William CADOR, David CARDOSO, Antonia CORNET, Adeline COURTOIS, Frédéric DIDIER, Isabelle DUFLOS, Alain GOLETTA, Lionel LECUYER, Yves LECUYER, Georgette ROUSSY, Martial VANDAMME.

Absents excusés : Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir Mme DUFLOS), Marie-Christine COMONT (pouvoir Mr CABARET), Demba DIALLO (pouvoir Mr GOLETTA), Olivier MAGNIER (pouvoir Mr le MAIRE), Didier PREVOST (pouvoir Mr le MAIRE).

Secrétaire de séance : Mme CORNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mr David CARDOSO a été installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal sur convocation de Monsieur le Maire en date du 10 juillet 2020 suite à la démission de Madame Christine BOUDET.

Le PV de la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020 et celui de la séance du 09 juin 2020 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

1. Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2019 – commune : **Rapporteur : Mr le MAIRE**

Vu le C.G.C.T.,

Vu les résultats du compte administratif 2019 de la Commune qui dégage un excédent de fonctionnement de l'exercice de **1 056 985.98 €**,

Vu l'excédent d'investissement cumulé à fin 2019 de **164 926.36 €**,

Considérant la volonté d'affecter **656 985.98 €** en capitalisation du résultat en section d'investissement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **18 voix pour et 1 abstention (Mr CABARET)**,

- ✓ **APPROUVE** le report en section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 de **400 000,00 €** au titre de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2019,
- ✓ **APPROUVE** l'affectation sur la nature 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2020 de **656 985.98 €** au titre de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2019,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

2. Vote du budget primitif 2020 – commune :

Rapporteur : Mr le MAIRE

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et présentant un sur-équilibre d'investissement :

Section fonctionnement :

Dépenses :	3 864 238.00 Euros
Recettes :	3 864 238.00 Euros

Section investissement :

Dépenses :	2 208 381.14 Euros
Recettes :	2 621 580.62 Euros

Après en avoir délibéré :

En Section fonctionnement – Dépenses :

- Chapitre 014 : 15 voix pour et 4 abstentions (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 012 : 16 voix pour, 1 voix contre (Mr VANDAMME) et 2 abstentions (Mme COMONT et Mr CABARET)
- Chapitre 011 : 15 voix pour et 4 abstentions (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 65 : 15 voix pour et 4 abstentions (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 66 : 15 voix pour et 4 abstentions (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 67 : 17 voix pour et 2 abstentions (Mme COMONT et Mr CABARET)
- Chapitre 022 : 17 voix pour et 2 abstentions (Mme COMONT et Mr CABARET)
- Chapitre 023 : 15 voix pour et 4 abstentions (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 042 : 15 voix pour, 1 voix contre (Mr VANDAMME) et 3 abstentions (Mme COMONT, Mrs CABARET et CARDOSO)

En Section fonctionnement – Recettes :

A l'unanimité pour,

En Section investissement – Dépenses :

- Chapitre 20 : 15 voix pour et 4 voix contre (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 21 : 17 voix pour et 2 abstentions (Mrs VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 23 : 15 voix pour, 3 voix contre (Mme COMONT, Mrs CABARET et VANDAMME) et 1 abstention (Mr CARDOSO)
- Chapitre 16 : 15 voix pour et 4 abstentions (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 27 : à l'unanimité pour

En Section investissement – Recettes :

- Chapitre 13 : **15 voix pour et 4 abstentions** (Mme COMONT, Mrs CABARET, VANDAMME et CARDOSO)
- Chapitre 10 : **à l'unanimité pour**
- Chapitre 021 : **à l'unanimité pour**
- Chapitre 040 : **à l'unanimité pour**

Le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 tel que présenté,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

3. Subventions 2020 de la Caisse des Ecoles, du CCAS et des Associations :
Rapporteur : Mr le MAIRE

Les Associations dont le siège est à Vémars et les établissements publics locaux ont sollicité auprès de la commune une participation financière.

Vu le C.G.C.T.,

Vu les demandes des établissements publics locaux,

Vu les demandes des Associations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **13 voix pour, 4 voix contre** (Mme COMONT, Mrs CABARET, CARDOSO et VANDAMME), et **2 abstentions** (Mme DUFLOS pour l'APEV et Mr CADOR pour Basket Loisirs Vémaroise),

- ✓ **DECIDE** de verser une subvention à chaque Association et établissement public local comme indiqué dans le tableau ci-après,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

NATURE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2020
6574	Aéromodèle Club	200,00 €
6574	APEV	2 000,00 €
6574	AVEC	500,00 €
6574	ASCM (collège Mauriac)	350,00 €
6574	Association les chats de l'allée	300,00 €
6574	Basket Loisirs Vémaroise	3 500,00 €
6574	Bibliothèque	4 000,00 €

6574	Club 55	4 500,00 €
6574	El Diablo Team	500,00 €
6574	FCPE	1 500,00 €
6574	FCVSW	16 000,00 €
6574	FNACA	750,00 €
6574	FNATH	200,00 €
6574	Krav-Maga (EPKM)	1 900,00 €
6574	Lycée de St Witz	350,00 €
6574	PCV (pétanque)	1 500,00 €
6574	Tennis Club Vemars	8 000,00 €
6574	SKOTOKAN-KARATE CLUB	800,00 €
6574	USCV	23 000,00 €
6574	Zumba Strong Vemars	3 500,00 €
657362	CCAS	23 500,00 €
657361	CAISSE DES ECOLES	49 000,00 €
	TOTAL GENERAL	145 850,00 €

4. Vote des tarifs publics 2020 :

Rapporteur : Mr le MAIRE

Vu le CGCT,

Vu la proposition faite par le Maire de maintenir les prix des services, loyers, primes et indemnités,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **17 voix pour et 2 abstentions (Mme COMONT et Mr CABARET)**,

- ✓ **DECIDE** d'appliquer les tarifs pour l'année 2020 conformément au tableau ci-dessous,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

	2019	TAUX	2020
CONCESSIONS CIMETIERES			
30 ans	140.00	0.0	140
50 ans	215.00	0.0	215
Columbarium 30 ans	300.00	0.0	300
Columbarium 50 ans	450.00	0.0	450
Lutrins (jardin du souvenir)	95.00	0.0	95
Vacation funéraire	25.00	0.0	25
PHOTOCOPIES			
Page A4	0.25	0.0	0.25

Page A3	0.45	0.0	0.45
FAX			
1 ^{ère} page	1.60	0.0	1.60
Page suivante	1.00	0.0	1.00
LOYERS MENSUELS			
Locataire n° 1	332.00	Cf. bail	332.00
Locataire n° 2	1000.00	Cf. bail	1000.00
Locataire n° 3	950.00	indice coût construction	850.00
Locataire n° 4	500.00	indice coût construction	600.00
LOYERS ANNUELS			
Locataire n° 1	16 026.00	indice coût construction	16 026.00

5. Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2019 – Eau Potable :
Rapporteur : Mr le MAIRE

Vu le C.G.C.T.,

Vu les résultats du compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 de l'Eau Potable à la section Fonctionnement, à savoir :

002 Excédent d'exploitation reporté au Budget Primitif 2020 : 51 202.48 euros

- ✓ **APPROUVE** l'affectation du résultat d'investissement 2019 de l'Eau Potable à la section Investissement, à savoir :

001 Excédent d'exploitation reporté au Budget Primitif 2020 : 20 620.41 euros

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

6. Vote du Budget Primitif 2020 – Eau Potable :
Rapporteur : Mr le MAIRE

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2020 de l'Eau Potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section exploitation : 71 502.48 euros

Section investissement :

38 720.41 euros

Vu le C.G.C.T.,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité pour**,

- ✓ **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 de l'Eau Potable tel que présenté,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

7. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction d'une école maternelle, d'un centre de loisirs et d'une esplanade :

Rapporteur : Mr GOLETTO

Monsieur GOLETTO rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire une école maternelle, un centre de loisirs et une esplanade sur la commune.

Le coût total de cette construction pour la maternelle et le centre de loisirs s'élève à hauteur de **5 728 564.55 € HT** et pour l'esplanade et la voie d'accès à hauteur de **1 133 000.00 € HT**.

Il est demandé aux membres du Conseil l'autorisation de faire une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux communes auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Vu le C.G.C.T.,

Considérant la nécessité de construction d'une école maternelle sur la commune, d'un centre de loisirs maternel, d'une esplanade et de la voie d'accès,

Où l'exposé de Monsieur GOLETTO,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à 17 voix pour et 2 abstentions (Mme COMONT et Mr CABARET)**,

- ✓ **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide aux communes pour le projet de construction d'une école maternelle, d'un centre de loisirs maternel, d'une esplanade et de la voie d'accès,
- ✓ **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental du Val d'Oise pour démarrer les travaux par anticipation,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 et aux suivants,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document s'y afférant,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

8. Révision des règlements intérieurs des services scolaires – année 2020/2021 :

Rapporteur : Mme DUFLOS

Vu le C.G.C.T,

Considérant qu'il convient de réviser les règlements intérieurs des services scolaires pour l'année scolaire 2020/2021,

Où l'exposé de Mme DUFLOS,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** les règlements intérieurs des services scolaires ci-annexés pour l'année scolaire 2020/2021,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

9. Révision des tarifs des services scolaires – année 2020/2021 :

Rapporteur : Mme DUFLOS

Vu le C.G.C.T,

Considérant qu'il convient de réviser les règlements intérieurs des services scolaires pour l'année scolaire 2020/2021,

Où l'exposé de Mme DUFLOS,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** les règlements intérieurs des services scolaires ci-annexés pour l'année scolaire 2020/2021,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

10. Dénomination des places du quartier Jean Golinelli :

Rapporteur : Mr GOLETTTO

Mr GOLETTTO rappelle que de nouvelles résidences avaient été créées dans le quartier Jean Golinelli au sein desquelles le conseil avait choisi le nom des premières places et qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux nouvelles places de ce quartier.

Pour rappel ci-dessous les noms attribués aux premières places :

- Place Marie MARVINGT
- Place Elisa DEROCHE

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les noms proposés ci-après :

- **Joanny BURTIN**
- **Roza PARKS**

Pour la place desservant les bâtiments **1** (29 logements sociaux) **2** (24 logements en accession), et **3** (18 logements en accession) situés sur le côté gauche de la rue Rouget de Lisle en provenance de la RD16 rue Léon Bouchard :

- **Joanny BURTIN**

Pour la place desservant les bâtiments **1** (26 logements en accession) **2** (12 logements en accession), et **3** (29 logements sociaux) situés sur le côté droit de la rue Rouget de Lisle en provenance de la RD16 rue Léon Bouchard :

- **Roza PARKS**

Vu le C.G.C.T,

Vu la nécessité de procéder à la nomination des nouvelles places du quartier Jean Golinelli,

Vu la délibération n°48/2018,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **18 voix pour et 1 abstention (Mr VANDAMME)**,

- ✓ **ADOPTE** le nom des 2 places citées ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

11. Désignation des Délégués du SIAH :

Rapporteur : Mr le MAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués pour le **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)**.

Monsieur le MAIRE propose de désigner les Délégués suivants (2 titulaires + 2 suppléants) :

Titulaires :

- Mr Frédéric DIDIER
- Mr Alain GOLETTA

Suppléants :

- Mr Lionel LECUYER
- Mme Adeline COURTOIS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- ✓ **DESIGNE** les membres cités ci-dessus pour siéger au sein du SIAH,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

12. Désignation des Délégués du SMAEP :

Rapporteur : Mr le MAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués pour le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP).

Monsieur le MAIRE propose de désigner les Délégués suivants (1 titulaire + 1 suppléant) :

Titulaire :

- Mr Frédéric DIDIER

Suppléant :

- Mr Alain GOLETTA

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- ✓ **DESIGNE** les membres cités ci-dessus pour siéger au sein du SMAEP,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Séance levée à 19 heures 30.